

Demande de collecte des chutes d'isolant Polystyrène expansé (PSE) - BORDEREAU DE SUIVI

Toute demande de collecte doit être précédée de ce formulaire signé, accompagné du « Bon pour Accord » et dûment complété par le client. Il convient de remplir tous les champs par le client. Toute information manquante fera l'objet d'un refus d'enlèvement. Le client s'engage à respecter le seuil de 20 sacs minimum par collecte. Les collectes inférieures à ce seuil feront l'objet d'une facturation supplémentaire de 160€/collecte. Le client s'engage à remettre **uniquement** les chutes de polystyrène expansé **propres** dans **les sacs REuse**. Les sacs ou/et les chutes non conformes seront facturés à hauteur de 150€/sac. Le client s'engage à remettre uniquement les chutes PSE propres destinées au recyclage. Les chutes souillées ou/et mélangées avec d'autres matières (peinture, enduit, plâtre, bois, polyuréthane, fibre de bois, laine minérale...) ne sont pas recyclables, considérées comme non conformes, et seront facturés à hauteur de 150€/sac.

1) À remplir par l'entreprise de pose et/ou le distributeur

Lieu de collecte (Les demandes incomplètes ne seront pas traitées)	
Nom de la Date :/...../.....
Société :	Nom : Tel :
Demandeur :	Signature précédée par « Bon pour accord »
Adresse de collecte	Dépôt Chantier N° : Voie : Code Postal : Commune :
Contact sur site :	Nom : Prénom : Tel Portable (obligatoire)
Contrainte d'accès	Oui Non A préciser :
Chutes PSE	
Nature Isolant	Polystyrène Blanc Polystyrène Noir/ Graphité (propre, sans odeur, non fondu et exempt de corps étranger conformément au cahier des charges) Code produit : 17 06 04 matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 (matériaux d'isolation contenant de l'amiante) et 17 06 03 (matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses) (* selon la classification de l'annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement livre V titre IV Chapitre I)
Attention : ne pas mélanger les 2 couleurs au sein d'1 sac . Seuls les sacs REuse peuvent être utilisés.	
Nombre de sacs d'1 m3 : 20 sacs minimum par enlèvement	Date de reprise souhaitée (Impérative , minimum 5 jours à partir de la date de demande) : Attention : merci d'assurer votre présence à cette date.

Adresse email pour envoi du bordereau : commande-client.fr@hirsch-gruppe.com

Adresse email de l'entreprise pour le suivi :



HIRSCH France

SAS au capital de 5 500 000,00 € - R.C.S. Nanterre 853 214 526
 Siège Social : 164/174 rue Victor Hugo – 92300 LEVALLOIS PERRET
www.hirschisolation.fr

2) À remplir par le Service Clients HIRSCH France

Nom de l'AC en charge du dossier :	N° de retour :
Date de saisie :	Usine d'affectation :



3) À remplir par le site HIRSCH

Site de :	Responsable :
Coordonnées (téléphone, fax...) :	Affectation de la reprise des chutes : <ul style="list-style-type: none">• Sur site <input type="checkbox"/>• Partenaire recycleur <input type="checkbox"/> Si choix du partenaire, nom du partenaire :
Les cases suivantes sont à remplir dans le cas où les chutes sont collectées par HIRSCH FRANCE	
Date effective de la reprise :	Nombre de sacs reçus :
Conformité des chutes au cahier des pour leur recyclage (Oui/ Non)? Si non conforme, prendre des photos à la réception et décrire la non-conformité :	
La société HIRSCH FRANCE s'engage à recycler ces chutes et à renvoyer le bordereau original à l'entreprise de pose	Signature du Responsable :

⇒ À réception des sacs, renvoyer le document dûment complété au Service Clients



HIRSCH France

SAS au capital de 5 500 000,00 € - R.C.S. Nanterre 853 214 526
Siège Social : 164/174 rue Victor Hugo – 92300 LEVALLOIS PERRET
www.hirschisolation.fr

4) Dans le cas où les chutes sont collectées par le Partenaire Collecteur - **À remplir par le Partenaire**

Nom du Partenaire Collecteur :	Adresse :
N° de retour (référence commande HIRSCH France) :	
Responsable :	Coordonnées (téléphone, fax...) :
Date effective de la reprise :	Nombre de sacs reçus :
Conformité des chutes au cahier des pour leur recyclage (Oui/ Non)? Si non conforme, prendre des photos à la réception et décrire la non-conformité :	
Le PARTENAIRE s'engage à les recycler au sein de sa production de de nouveaux panneaux d'isolation et à renvoyer le bordereau original à l'entreprise de pose	Signature du Responsable :

⇒ À réception des sacs, renvoyer le document dûment complété au Service Clients et à l'usine HIRSCH France qui a saisi la commande



HIRSCH France

SAS au capital de 5 500 000,00 € - R.C.S. Nanterre 853 214 526
Siège Social : 164/174 rue Victor Hugo – 92300 LEVALLOIS PERRET
www.hirschisolation.fr

Cahier des charges des chutes de chantier

Les produits suivants sont admis par la société HIRSCH ISOLATION afin d'en assurer le recyclage :

- Polystyrène blanc ou polystyrène gris (**regroupé séparément**)

Les chutes de polystyrène expansé doivent être : **Propres, Sans odeur, Exempts de tout autre produit**, emballées dans les sacs de recyclage transparents. Le polystyrène comportant des traces de poussière ou de terre (en quantité limitée) est aussi accepté. **Le polystyrène gris doit avoir été stocké à l'abri du soleil et des sources de chaleurs.**



PSE blanc propre



PSE gris propre et non fondu

Les produits suivants ne seront pas admis par la société HIRSCH ISOLATION afin d'en assurer le recyclage :



PSE blanc souillé



PSE gris souillé, fondu ou durci



PSE gris et blanc mélangés

Polystyrène expansé comportant la présence de corps étrangers tels que :

- Béton, ciment, mortier de collage, enduit
- Trame de fibre de verre
- Colle
- Carton
- Plâtre
- Scotch



HIRSCH France

SAS au capital de 5 500 000,00 € - R.C.S. Nanterre 853 214 526
Siège Social : 164/174 rue Victor Hugo – 92300 LEVALLOIS PERRET
www.hirschisolation.fr

- Fibre de bois
- Autres plastiques (PVC, polypropylène...)
- Métal
- Emballage alimentaire (souillé ou non)
- Composés électriques
- Produits Chimiques

Seules les chutes **conditionnées dans les sacs marqués REuse / HIRSCH Isolation** seront acceptées pour la reprise des chutes.
Tout autre conditionnement donnera lieu à des **pénalités de 150€/sac** :

